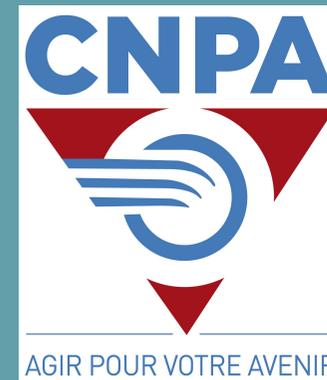


# Communication sur notre engagement

Qui sommes- nous ?

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.



# L'engagement du Président National



En adhérant en 2015 au Global Compact des Nations Unies le CNPA s'est engagé à appliquer ses 10 principes universels dans la gouvernance et la stratégie du CNPA, à promouvoir les Objectifs de Développement Durable au sein de notre organisation, auprès de nos adhérents et de nos parties prenantes.

Les actions engagées depuis plus de deux ans pour la promotion d'un développement durable et responsable des entreprises de la filière des services de l'automobile et de la mobilité, témoignent de cette volonté.

En effet, la mobilité est un besoin vital qui appelle plus que jamais à une prise de conscience collective quant à l'urgence de garantir à chacun une mobilité conciliant impératifs sanitaires, économiques, climatiques, écologiques et sociétaux. C'est notre responsabilité mais c'est aussi une réelle opportunité pour innover et positionner nos métiers, dont l'utilité sociétale doit être réaffirmée, pour répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs en quête de solutions pour répondre à ces défis.

C'est dans cette perspective que le CNPA renouvelle son engagement afin de poursuivre activement la promotion du Global Compact et des 10 principes universels

Francis Bartholomé

## LES DIX PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

### == DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme



### NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



### ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies sont dérivés de : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Convention des Nations Unies contre la corruption.



## Bénédicte Barbry – Présidente de la commission Développement Durable et Responsable

Le CNPA a lancé il y a plus de deux ans une dynamique d'accompagnement de ses adhérents sur la voie d'un développement durable et responsable, en partenariat avec le Collectif Génération Responsable.

Nos actions se déploient autour de 4 axes :

- Valoriser les initiatives remarquables des professionnels par un palmarès annuel des "R Awards" dédié aux services de l'automobile et de la mobilité
- Embarquer tous les métiers vers une démarche de labellisation RSE
- Intégrer le développement durable au cœur de la gouvernance du CNPA : commission Développement Durable et Responsable, et comité des parties prenantes
- Nourrir la réflexion des professionnels sur le développement durable par les événements et ateliers du Club Trajectoire Durable

Au CNPA, nous sommes convaincus que les métiers des services de l'automobile et de la mobilité que nous représentons, sont résolument du côté de l'innovation et des solutions pour une mobilité durable des citoyens.

## Xavier Horent – Délégué Général

Les métiers des Services à l'Automobile et à la Mobilité ont de nombreux atouts, et apportent une contribution positive pour un développement durable et responsable :

- au niveau social par le maintien et le développement d'emplois non délocalisables répartis en proximité sur l'ensemble du territoire, des emplois ouverts à une multitude de compétences, au sein d'un écosystème particulièrement varié.
- au niveau environnemental par la contribution à une décarbonation de la mobilité et à une économie circulaire, basée sur l'usage et l'économie de ressources (remplacement du parc ancien par des véhicules moins carbonés, éco-entretien du parc vieillissant, optimisation de l'usage et développement de solutions alternatives : électromobilité, mobilité douce, mobilité partagée..., ré-emploi et recyclage),
- au niveau économique en contribution à la création de valeur sur les territoires et par une optimisation du pouvoir d'achat des français
- au niveau sociétal par les partenariats menés localement avec les parties prenantes et par une coopération renforcée avec les acteurs publics et de la mobilité au sens large.



AGIR  
ENSEMBLE  
AVEC

Engagement  
Sens du service  
**Proximité**  
Confiance

## NOS VALEURS

Définies collectivement avec les salariés et les élus du CNPA

# LA REFORME DE NOS STATUTS



En juin 2021 l'Assemblée Générale du CNPA a validé la création d'une raison d'être du CNPA. Nos élus ont travaillé pendant plusieurs mois sur la réforme de nos statuts et notre nouvelle raison d'être.

Notre vision, partagée par tous, est que, dans cette ère en mutation, il y a urgence à agir collectivement et d'une seule et même voix pour conjuguer la mobilité à tous les modes. Nous nous rassemblons autour de valeurs communes qui sont le sens du service, l'esprit d'entrepreneur et le mouvement.

« Accompagner les professionnels de la mobilité par la route sous toutes ses formes, notamment dans les évolutions de leurs métiers, et défendre les intérêts matériels et moraux individuels et collectifs de nos adhérents. Nous nous inscrivons dans une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée respectueuse des intérêts sociétaux actuels et futurs en lien avec toutes les parties prenantes »

L'Assemblée Générale a également adopté la création d'une commission développement durable dont le président est membre du directoire, ainsi que d'un comité des parties prenantes

# Le respect des règles déontologiques des organisations professionnelles

Plus que jamais, le CNPA a la volonté de devenir un acteur de référence sur la conformité dans son secteur, en éclairant ses membres sur le risque concurrence dans le cadre de l'action de notre organisation.

Pour prévenir tout risque en la matière, une vigilance particulière est portée sur les échanges et les règles internes, notamment d'adhésion, ainsi que dans la communication externe, afin de s'assurer que nos pratiques ne tombent pas sous le coup du droit de la concurrence.

C'est en ce sens que le CNPA a formé l'ensemble de ses collaborateurs et élus nationaux.



# Le CNPA moteur du dialogue social de la Branche des Services de l'Automobile

Le CNPA est la première organisation patronale au sein de la Branche des Services de l'Automobile. Lors du dernier recensement, la Direction Générale du Travail dans le cadre du nouveau cycle de la représentativité a comptabilisé 241 888 salariés au titre des effectifs employés chez les adhérents du CNPA, ce qui représente 80 % des effectifs des trois organisations patronales habilitées à négocier.

Le CNPA est pleinement engagé à poursuivre ses efforts pour fédérer des positions patronales communes à l'ensemble des services de l'automobile, alors même que sa capacité de mener et de conclure seul les négociations est confortée par cette mesure officielle d'audience et d'influence.

Plus que jamais, le CNPA est attaché à faire vivre et développer le dialogue social au profit des entreprises, de la croissance et de l'emploi, dans un contexte de crise et de profondes transformations de la filière des services de l'automobile et de la mobilité. C'est notamment dans cet esprit que le CNPA et les partenaires sociaux ont signé, à l'automne 2021, un accord paritaire relatif à l'Activité partielle de longue durée (APLD) permettant d'assurer le maintien de l'emploi dans les entreprises du secteur.

Le CNPA a engagé depuis plusieurs années avec ses partenaires sociaux des travaux en lien avec la RSE (actions précurseurs de solidarité et de prévention-santé au travail en place depuis 2015, mixité et égalité professionnelle, emploi des seniors et emploi des personnes en situation de handicap) et promeut les actions de ses entreprises et parties prenantes en la matière.

## Branche des Services de l'Automobile

IDCC 1090



### Branche

ÉDITION  
2020

### Rapport annuel d'activité de la Commission Paritaire Nationale (CPPNI)

### Accords d'entreprise de la Branche des Services de l'Automobile reçus en 2019

Commerce Automobile • Réparation automobile • Commerce et réparation de véhicules industriels • Commerce de détail d'équipements automobiles • Commerce de détail de carburants/motocycle/moto • Commerce en réparation véhicules cycles • Commerce en réparation de cycles • Commerce technique automobile • Location de véhicules • Location courte durée • Location longue durée • Distribution véhicules • Parts et accessoires • Systèmes de charge

#### ORGANISATIONS PATRONALES

- CNPA : Conseil National des Professions de l'Automobile
- ASAV : Alliance des Services Aux Véhicules
- FNA : Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile

#### ORGANISATIONS SALARIALES

- Fédération Confédérée FO de la Métallurgie
- Fédération de la Métallurgie/CFE-CGC
- Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie/CFDT
- Fédération des Travailleurs de la Métallurgie/CGT
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires

# La mobilisation du CNPA pour accompagner ses adhérents sur la voie d'un développement durable

Encourager et aider les entreprises à innover, évoluer pour qu'elles apportent les solutions aux citoyens pour une mobilité répondant aux enjeux écologiques, climatiques, sociaux et sociétaux



# Nos 3 axes de travail

Inspirer



Valoriser



Structurer



L'ambition de ce **Club Trajectoire Durable** est de créer un lieu de partage et d'échanges, de nourrir la réflexion des dirigeants et chefs d'entreprises de la filière sur des sujets et actions identifiés avec d'autres acteurs et experts engagés également dans cette trajectoire.



**CLUB  
TRAJECTOIRE  
DURABLE**

Le club des dirigeants engagés de la mobilité

Quelques jours après la signature du Manifeste Commerce et Service Responsable, au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, aux côtés de 45 membres du Collectif Génération Responsable, le CNPA a lancé le 27 janvier 2021 son Club Trajectoire Durable. Il s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis quelques années déjà par le CNPA pour accompagner les entreprises des services de l'automobile vers une démarche d'engagement RSE et positionner les métiers de la filière du côté de l'innovation et des solutions pour une mobilité durable des citoyens.

La 1ère édition de ce Club, lancé sous format digital en partenariat avec le Journal de l'Automobile, et qui a réuni plus de 200 participants, était dédiée à la transformation des métiers de la filière automobile face aux enjeux climatiques et sociétaux : la Convention Citoyenne pour le Climat, le déploiement des Zones à faibles émissions, l'évolution des comportements et des usages de déplacements sont autant de marqueurs puissants qui donnent l'impulsion vers un nouvel équilibre économique et sociétal qui auront un impact sur les métiers de l'automobile.

La 2nde édition de ce Club, s'est tenue le 26 mai. Interventions d'élus et candidats aux régionales sur le rôle des régions pour une mobilité durable, perception de la mobilité par le grand public, ZFE, politiques multimodales et inclusives, tel était le programme de ce webinaire.

Enfin la troisième édition s'est tenue le 21 octobre sur le thème de l'électromobilité : quelles perspectives ? quels impacts sur les métiers et les emplois ?



# Trophées R Awards

Depuis 2019, dans le cadre du partenariat entre le Collectif Génération Responsable et le CNPA, un palmarès spécial « services de l'automobile et de la mobilité » des R AWARDS est organisé dans le but de valoriser les actions remarquables engagées par les adhérents du CNPA. Il permet également d'inspirer et donner envie à d'autres, et faire connaître la contribution positive de nos métiers pour une mobilité durable et responsable !

Une action remarquable est une initiative ou un engagement inhabituel, peu commun, dans l'un des domaines du développement durable. Voici quelques exemples :

- dans le domaine sociétal : une action ou un partenariat pour aider à la mobilité des plus défavorisés, une initiative pour favoriser l'économie locale, une innovation ...
- dans le domaine environnemental : une prestation, un service pour permettre une mobilité plus écologique ou un investissement permettant de réduire votre consommation d'énergie, une action pour réduire vos émissions carbone et/ou celles de vos clients...
- dans le domaine social : une action permettant à vos salariés de se sentir mieux dans leur travail, plus en sécurité ou mieux formés ...

En 2020, le CNPA remettait un Prix spécial pour les initiatives solidaires réalisées dans le cadre de la crise du Covid 19. Cette année, un Prix spécial a été remis pour les actions remarquables autour de la jeunesse.

Chaque années les candidatures sont ouvertes de juillet à fin septembre, en complétant un questionnaire en ligne. Les meilleures candidatures sont sélectionnées pour être auditionnées par un jury qui se tient fin octobre ou début novembre. Les membres du jury délibèrent afin de choisir les lauréats, mais également coups de cœur ou prix spéciaux du jury.

Lien vers le CP : <https://www.cnpa.fr/presse/communiqués-de-presse/decouvrez-le-palmares-des-r-awards-2021-qui-recompense-les-actions-remarquables-des-entreprises-des-services-de-l-automobile-et-de-la-mobilite-engagees/>



# La labellisation RSE

L'objectif de la démarche sectorielle de labellisation est de déployer un dispositif de reconnaissance et de valorisation des engagements en matière d'environnement, de relations collaborateurs, de relations clients et d'intégration du commerce à son territoire. Cette démarche est pilotée par le Collectif Génération responsable dont est partenaire le CNPA.

Les entreprises volontaires candidates à la labellisation sont évaluées par un organisme tiers indépendant, quand à leur niveau de performance, sur la base d'un référentiel de 38 engagements conforme à la norme ISO 26000

Le CNPA proposera cette démarche à l'ensemble de ses adhérents dans le courant de l'année 2022, en déployant un dispositif d'information et d'accompagnement.